

peut se donner sur le lieu de travail, en salle de classe, ou suivant une combinaison des deux modalités.

En 1985, le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration a instauré la stratégie de Planification de l'emploi, fruit de sa collaboration avec les provinces, les entreprises, les syndicats et les groupes communautaires en vue de la formation et du perfectionnement de la main-d'œuvre canadienne. La stratégie comprend six programmes, dont quatre sont axés sur la formation. Ces programmes visent à aider les travailleurs dont l'emploi est menacé par l'évolution technologique et les conditions économiques, les femmes et les jeunes qui entrent sur le marché du travail, les chômeurs chroniques et les employeurs qui ont besoin de travailleurs possédant une formation spécialisée.

La Loi fédérale sur la réadaptation professionnelle des invalides facilite aux handicapés l'apprentissage d'un métier. L'État rembourse aux provinces 50 % du coût des programmes qui permettent aux personnes invalides de subvenir entièrement ou partiellement à leurs besoins. Les provinces donnent ce genre de formation directement dans leurs collèges communautaires et leurs écoles de métiers ou le finance pour le secteur privé ou les organismes bénévoles.

4.3.4 Éducation permanente

L'éducation permanente ou éducation des adultes répond aux besoins des personnes qui sont en dehors du système régulier. Elle offre aux adultes qui ne fréquentent pas l'école (15 ans et plus) la possibilité d'étudier en vue d'obtenir une accréditation ou de se perfectionner dans le domaine qui les intéresse. L'éducation permanente est donnée par les conseils scolaires, les ministères provinciaux de l'Éducation, les collèges communautaires et les universités. Divers programmes sont également offerts ou parrainés par des organismes sans but lucratif, des associations professionnelles, des ministères, des entreprises et l'industrie. L'enseignement ne se donne pas exclusivement en institution. Il existe aussi des cours par correspondance, des services de bibliothèque itinérante, ainsi que des cours à la radio et à la télévision.

Histoire. Les conseils scolaires et les ministères provinciaux de l'Éducation offrent des cours du soir pour adultes depuis le début du siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, cette forme d'enseignement a connu une rapide expansion.

Au niveau postsecondaire, certaines universités offrent des programmes d'éducation per-

manente depuis nombre d'années. Des cours de formation en agriculture sont donnés en Alberta et en Saskatchewan, et il existe des coopératives de pêcheurs à l'Université Saint-François Xavier en Nouvelle-Écosse. Outre ces programmes de formation pratique et professionnelle, d'autres services culturels et récréatifs ont été établis dans plusieurs universités urbaines du centre du Canada. Certains cours permettent d'obtenir des crédits, d'autres pas. Bon nombre sont offerts uniquement à l'université, tandis que d'autres se donnent aussi dans des centres externes.

En 1983, environ 3.2 millions d'adultes ont suivi au moins un cours d'éducation pour adultes. Plus de la moitié de ces étudiants fréquentaient un établissement d'enseignement, mais les employeurs et les organismes bénévoles assurent aussi une grande partie de l'éducation permanente.

Cours. Les programmes d'éducation permanente comportent des cours avec et sans crédits. Les cours avec crédits offerts par les conseils scolaires et les ministères de l'Éducation peuvent servir à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. On peut acquérir des crédits dans des matières d'enseignement général ou professionnel en suivant des cours du soir ou des cours par correspondance. Les cours avec crédits du niveau postsecondaire comptent pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat.

Dans le cas des cours sans crédits qui visent à l'enrichissement personnel ou à l'occupation utile des loisirs, l'enseignement porte sur divers passe-temps (par exemple l'artisanat), sur l'éducation sociale (hygiène et vie familiale), sur la récréation (sports et jeux) et sur certaines questions telles que l'investissement et la conduite automobile. Il se donne aussi des cours de perfectionnement et de recyclage.

Il peut s'agir de cours réguliers ou de cours libres. Les cours réguliers sont des unités d'études structurées et présentées de façon systématique. Les cours libres s'insèrent dans des programmes pour lesquels on exige pas d'inscription mais qu'il faut suivre pendant une période déterminée.

4.4 Intervention du fédéral

4.4.1 Ministère de la Défense nationale

Ce ministère se charge de l'instruction et de la formation des membres des Forces armées et de la scolarisation des enfants du personnel militaire logé par l'État. Il finance et exploite également trois collèges qui donnent un enseignement gratuit : le Royal Military College